

Cahier des charges

Pour une Etude de cadrage de la plateforme d'innovation e-santé de Seine-et-Marne afin d'en préciser les contours stratégiques, organisationnels, économiques, et techniques

Date de lancement : le 6 décembre 2017

Date de clôture : le 3 janvier 2018

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Préambule

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS) a pour vocation de mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques, en direction des publics cibles et acteurs définis par les missions liées aux activités suivantes :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans en difficultés sociale et professionnelle pour la Mission Locale du Sud-ouest Seine-et-Marne. Son action se met en œuvre autour de trois axes prioritaires :
 - Les accompagnements,
 - L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
 - L'ingénierie territoriale et partenariats.
- La Maison de l'Emploi Melun Val de Seine (MDE-MVS) coordonne et fédère les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi en développant des actions autour de deux thèmes :
 - Participer à l'anticipation des mutations économiques,
 - Contribuer au développement de l'emploi local.
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine (PLIE-MVS) a pour but de proposer des solutions à des personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qu'importe leur âge.

Activités principales de l'association :

- Les accompagnements,
- L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
- L'ingénierie territoriale et partenariats,
- La proposition de solutions à des personnes en difficulté d'insertion,
- Le développement d'une stratégie territoriale partagée du diagnostic au plan d'actions,
- La participation à l'anticipation des mutations économiques,
- La contribution au développement de l'emploi local,
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Article 1 - Contexte

La filière santé regroupe les activités médicales, dentaires et paramédicales quelles que soient leurs formes : publiques, privées (hôpitaux, cliniques) et activités libérales.

Le nouveau pôle santé qui devrait le jour en 2018 va impacter le Centre Hospitalier Marc Jacquet, les médecins généralistes, les professions médicales et paramédicales, les laboratoires pharmaceutiques ainsi que les cliniques.

En effet, le regroupement des activités est un facteur d'attractivité favorisant l'implantation de professionnels de la santé.

Dans le cadre de la construction de la plateforme hospitalière publique/privée, des changements territoriaux vont s'effectuer concernant l'emploi et la gestion des compétences territoriales.

Il s'agit de travailler en synergie avec l'ensemble des structures et des professionnels de santé. Par exemple, Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS) accompagne les professionnels de santé sur la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ainsi qu'une Plateforme Territoriale d'Appui au niveau départemental.

MEI-MVS, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine développe une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale sur la filière santé afin d'accompagner ces nouveaux projets depuis 2016. Une étude a donc été menée permettant de définir le périmètre de la filière santé mais également d'identifier les perspectives ouvertes par le SantéPôle.

Cette étude a permis de définir 3 axes de travail :

- le développement de la formation pour les professionnels de santé. Il convient de développer l'accueil des étudiants en médecine avec des médecins généralistes (hôpital ou cabinet de ville) du territoire. Travailler sur les formations médicales et paramédicales en Seine-et-Marne permettra l'installation locale des étudiants suite à leur cursus.

Le PACES à Melun va notamment dans ce sens.

- Le développement des prises en charges à domicile répond aux besoins des patients mais est également un générateur d'activité et donc d'emploi. Il s'agit de travailler en collaboration avec la HAD sur Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France ainsi que la SSIAD et les professionnels de santé libéraux. Il faut travailler sur la synergie des acteurs qui travaillent sur ce secteur afin d'apprendre à se connaître et d'échanger autour du patient).
- Le développement d'une dynamique autour des projets comme le SantéPôle qui ouvrira ses portes en 2018. Il convient de développer des projets innovants pour accompagner la dynamique.

Une enquête auprès des acteurs ont permis de mettre en évidence plusieurs aspects concernant la création d'une plateforme d'innovation e-santé : favorise la création d'emploi, génère de l'attractivité sur le territoire, créer et développe des services innovant et des projets concrets en favorisant leur accès au marché.

Il faut également créer du lien entre l'innovation au sein du pôle aéronautique et les besoins exprimés par les structures sanitaires.

Article 2 - Objet de l'étude

L'étude commandée dans ce cadre et menée par le prestataire attributaire du présent marché, nous permettra d'étudier le cadrage stratégique d'une plateforme d'innovation e-santé et de définir les grandes orientations (périmètre de fonctionnalités, gouvernances, modèle économique...). Il sera demandé au cabinet d'avoir une note sur les recommandations techniques pour assurer la pérennité de la plateforme.

L'étude aura pour objectifs d'obtenir une proposition de cadrage stratégique pour la création d'une plateforme d'innovation e-santé.

Il s'agira également d'avoir une note prospective sur la création de la Plateforme d'innovation e-santé et préciser l'impact de ce projet sur la dynamique santé et notamment sur la thématique création d'activité et d'emploi.

L'étude devra permettre d'identifier les acteurs clés à associer (start-ups, industries, financeurs, clients...), d'intégrer la filière aéronautique pour les associer dès le début à la démarche, de recenser les besoins et les projets des acteurs locaux, réfléchir au schéma économique pour le fonctionnement de la Plateforme, d'identifier les grandes fonctionnalités de cette plateforme et de proposer des pistes de solutions techniques.

Article 3 - Modalités de mise en œuvre

Article 3-1 : Méthodologie

La méthodologie devra veiller à inclure :

- Une concertation de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire de Seine-et-Marne et un recensement de leurs attentes
- Une identification et qualification des projets en cours sur le territoire (start-up ou autre acteur) qui pourraient intégrer la plateforme,
- L'identification de partenaires techniques potentiels,
- Une recommandation en termes de gouvernance,
- Une réflexion sur le modèle économique,

Pour se faire, le prestataire pourra réaliser des entretiens physiques et téléphoniques auprès des partenaires du territoire afin de recueillir les données nécessaires au cadrage stratégique pour la création de la plateforme d'innovation e-santé.

Nous n'excluons pas d'autres techniques d'enquête qui permettraient d'obtenir les informations nécessaires.

Article 3-2 : Modalité de fonctionnement

Le prestataire devra fournir un rapport final avec une proposition de cadrage stratégique en version papier et numérique.

Il devra organiser en lien avec MEI-MVS 3 temps minimum :

- 1 Comité de pilotage au démarrage de l'action : présentation de l'étude,
- 1 Comité de pilotage intermédiaire : l'avancée de la démarche,
- 1 Comité de pilotage : la restitution du rapport final.

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Le prestataire devra échanger régulièrement avec MEI-MVS sur l'avancée de l'enquête et participer aux temps forts liés au développement de la filière.

Article 3-3 : Délai de réalisation et durée du marché

Le prestataire attributaire du marché dispose d'un délai de 6 mois maximum pour réaliser l'étude commandée à compter de la date de notification.

Article 3-4 : Livrables et pièces justificatives attendues

Le prestataire devra fournir au pouvoir adjudicateur les éléments suivants :

- Au début de sa mission :
 - ✓ Une attestation de démarrage de l'étude,
 - ✓ Le CV du consultant choisi pour mener l'étude.
- En fin de mission :
 - ✓ Un rapport final sur le cadrage stratégique de la plateforme d'innovation e-santé et les recommandations pour sa mise en œuvre en version papier et numérique,
 - ✓ Les attestations individuelles de rencontres des partenaires et acteurs de la filière,
 - ✓ Les comptes rendus, invitations et présentations des comités de pilotage organisés ainsi que les feuilles d'émargement des temps collectifs,
 - ✓ Tout autre support permettant de quantifier et qualifier le travail effectué.

Article 4 - Prix du marché et modalité de règlement

Article 4-1 : Prix du marché

Le coût unitaire de l'étude est fixé à 20 000 euros TTC maximum.

Le prix TTC comprend l'ensemble du coût de la prestation (accompagnement, frais de déplacements, de parking, de repas,...).

Article 4-2 : Modalité de règlement

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Un acompte pourra être versé lors du lancement de l'étude à hauteur de 30% du coût unitaire défini.

La présentation de la demande de versement d'acompte devra parvenir à MEI-MVS accompagnée du calendrier précis présentant l'intervention, du budget détaillé de la prestation, du point sur la méthode d'intervention proposé pour la réalisation de l'étude ainsi que l'attestation de démarrage de l'étude.

Le solde quant à lui sera versé après la présentation auprès des acteurs.

Les demandes de versements seront adressées à :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

A l'attention de M. Rodolphe CERCEAU

Bâtiment Franklin

Rue Claude Bernard

BP 55095 La Rochette

77 004 Melun Cedex

Article 4-3 : Délai de paiement

Le délai de paiement sera effectué sous 60 jours après la transmission de la demande en justifiant la bonne réalisation des modalités de mise en œuvre.

Article 5 - Contenu du dossier

Le dossier de consultation contient :

- Le cahier des charges valant Règlement de la Consultation et Cahier des Clauses Particulières

Le dossier de consultation est remis gratuitement en version papier à chaque candidat qui en fera la demande. Il est également téléchargeable aux adresses électroniques suivantes : <http://www.mei-mvs.com/> ou <http://www.melunvaldeseine.fr/>.

Pour un envoi postal, les frais de port seront à la charge du candidat.

Article 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française et exprimées en Euros. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par son représentant légal :

- une présentation de la structure candidate,
- une synthèse du contexte et des enjeux liés à la demande,
- une présentation de sa méthode de travail pour la réalisation de l'étude ainsi que les moyens humains et matériels mobilisés,
- un calendrier détaillé présentant la réalisation de l'étude jusqu'au rapport final,
- un budget détaillé,
- la présentation du ou des CV et les références du ou des consultants positionnés sur l'étude,
- les références de la structure candidate ainsi que les expériences similaires du prestataire,
- les DC1 et DC2 dûment renseignés, et téléchargeables sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, une commission de recevabilité se réunira. Si des pièces visées ci- dessus sont manquantes ou incomplètes, MEI-MVS peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Le candidat disposera d'un délai maximal de 5 jours ouvrés pour les transmettre.

Article 7 - Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Une commission d'attribution se réunira pour procéder à cette sélection.

Elle sera effectuée selon les critères suivants :

	Pondération
Date de réception de la demande (réponse attendue le 03/01/2018)	
1. Présentation de la structure candidate	5
2. Compréhension du cahier des charges	35
Contexte et enjeux	5
Compréhension de l'intérêt de l'étude et dimension prospective	15
Réflexion sur le modèle économique et les perspectives	10
Connaissance des acteurs du territoire	5
3. Méthodologie proposée	30
Clarté de la méthodologie proposée	10
Proposition de méthodologie	15
Nombre et qualité des entretiens à mener	5
4. Les moyens humains garantissant la qualité de la prestation	20
Moyen humain sollicité pour le marché	5
Compétences des consultants associés au marché	5
Expériences similaires	10
5. Prix de la prestation	10
TOTAL NOTE	100

Article 8 - Conditions d'envoi

Les dossiers sont à adresser en format papier au plus tard le 3 janvier 2017 (cachet de la poste faisant foi) en recommandé avec accusé de réception :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
A l'attention de M. Rodolphe CERCEAU
BP 55095 La Rochette
77 004 Melun Cedex
01.60.56.48.40

La première enveloppe devra en comporter une seconde qui sera cachetée et signée, précisant le nom du marché et le nom du candidat.